

CEPJ : ce que propose le Sgen-CFDT

LE SGEN-CFDT FAIT ENTENDRE SA DIFFÉRENCE

Depuis bientôt 6 ans, des organisations syndicales dites majoritaires à Jeunesse et Sports, regroupées dans une intersyndicale, réclament la sortie des ministères sociaux.

Elles ont multiplié les boycotts de réunions de comité technique, mais se retrouvent finalement dans une impasse. Cette dégradation du dialogue social a contribué à détourner l'attention des vrais problèmes, à freiner les avancées attendues sur des dossiers importants.

Aujourd'hui il faut oser le dire : un retour en arrière n'est plus d'actualité, et n'apporterait de toute façon aucune garantie d'une meilleure gestion, bien au contraire !

C'est la raison pour laquelle le Sgen-CFDT a choisi de ne pas faire partie de cette intersyndicale.

Il faut plutôt travailler avec cette DRH des ministères sociaux, obtenir avec elle une meilleure gestion de tous les agents qui travaillent pour le ministère de la Jeunesse et des Sports d'où qu'ils viennent, titulaires comme contractuels, en poste dans les services et les établissements.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Le Sgen-CFDT revendique la mise en place d'une véritable politique de gestion des ressources humaines au service des collègues, qui doit se traduire par :

- ▶ des parcours plus « ouverts » : la carrière des CEPJ doit permettre une articulation entre différentes affectations : conseiller(e) en DR/DD, formateur/formatrice en Creps, délégué(e) du préfet, chargé(e) de mission aux droits des femmes et à l'égalité, chargé(e) d'études et de recherche dans un établissement...
- ▶ l'accès de tous à la formation continue qui valorise les échanges de pratiques, les transferts de savoir-faire ;
- ▶ la mobilité choisie (détachement, reconversion) ;
- ▶ un ratio hommes/femmes dans le passage à la hors classe ou le débouché vers le corps des CTPS, plus favorable aux femmes qu'il n'est actuellement.

TRANSFORMER LE MÉTIER

Les CEPJ se situent en interface des acteurs et opérateurs et de l'État dans la déclinaison de ses politiques, en interne et en externe (service, partenaires institutionnels, acteurs...) ; ce qui nécessite une présence « de terrain » auprès des acteurs, une disponibilité, une écoute, une adaptabilité et une autonomie stratégique.

- ▶ Le Sgen-CFDT revendique que leurs fonctions éducatives, de veille, de prospective, de facilitation du lien social ainsi que d'éducation populaire sur un territoire soient maintenues dans le giron de l'État.
- ▶ Le Sgen-CFDT demande que l'expertise des CEPJ soit reconnue et valorisée, notamment dans le contexte interministériel actuel (Plan d'action jeunesse, réforme des rythmes éducatifs, développement de l'Éducation populaire dans les quartiers, soutien à la vie associative...).
- ▶ Le Sgen-CFDT est favorable à un recrutement des CEPJ sur des spécialités en phase avec le monde actuel, facteurs de diversité dans le recrutement.
- ▶ Le Sgen-CFDT demande une plus grande fluidité dans les carrières des CEPJ, éventuellement par des passerelles avec d'autres branches de la Fonction publique.

CONDITIONS DE TRAVAIL - RÉMUNÉRATION

Le Sgen-CFDT revendique :

- ▶ des moyens pour une intervention publique efficace et garante de la cohésion sociale, en adéquation avec les priorités affichées en faveur de la jeunesse ;
- ▶ des recrutements de CEPJ pour assurer l'égalité territoriale et pour pallier la surcharge de travail dans les services ;
- ▶ un engagement fort de la part de la DRH de proximité en faveur d'un management de qualité dans les services (définition et évaluation des contrats d'objectifs, maintien de la franchise pédagogique, respect de l'article 10...);
- ▶ la prévention et le traitement des risques psychosociaux ;
- ▶ l'augmentation du point d'indice ;
- ▶ la revalorisation de l'ensemble de la grille.

LA RÉORGANISATION DES SERVICES DÉCONCENTRÉS ET LA CRÉATION DES DRDJSCS :

QU'EN PENSE LE SGEN-CFDT ?

Pour le Sgen-CFDT, cette réforme consacre un nouvel affaiblissement du ministère de la Jeunesse et des Sports et laisse les personnels de côté.

La CFDT s'était prononcée, dans un courrier interfédéral au Premier ministre comme en intersyndicale, en faveur du niveau régional comme niveau pertinent de structuration de l'action publique, et avait réclamé la création d'unités territoriales JSCS pour assurer l'indispensable proximité et renforcer l'action de nos services auprès des usagers et acteurs locaux, à rebours des choix actuels.

Aujourd'hui le Sgen-CFDT continue de dénoncer l'organisation imposée, comme illisible pour les usagers, incompréhensible et anxiogène pour les agents.

Le Sgen-CFDT s'inquiète aussi de la précipitation avec laquelle la réforme est engagée, et l'absence d'un dialogue social adapté à ce bouleversement.

Cette réforme est mauvaise mais dès lors qu'elle s'applique, dès lors qu'il est évident que toutes les protestations, que tous les boycotts n'y pourront rien changer, nous estimons que nous avons le devoir de tout faire pour limiter la casse, pour que les agents obtiennent des garanties sur leur avenir, leur métiers et leurs conditions de travail.

Un accompagnement RH des réformes à la hauteur des attentes des agents, et un vrai dialogue social de proximité, autour de comités techniques et de CHSCT aux compétences respectées, seront maintenant pour le Sgen-CFDT des priorités absolues sur lesquelles nous ne transigerons pas.

AUTONOMIE ET PRISE DE DECISION ?

VOUS ÊTES
À PEU PRÈS
LÀ ET VOUS
VOUDRIEZ
PARTICIPER
À QUOI
QUE CE
SOIT ?
JE RÊVE!

